Envoyé en préfecture le 28/11/2024
Reçu en préfecture le 28/11/2024
Publié le
ID : 047-214701575-20241125-DELIB_2024_I_12-DE

Marmande
TERRE DE GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2024 I 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 25 novembre 2024 à 19h30

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 23 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 19 novembre 2024 s'est réuni le Lundi 25 novembre 2024 à 19 heures 30, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BLANCHARD Stéphane, GASSER Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, HAY Florence, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : MILHAC Michel, FIGUES Fatima, DUBRANA Didier, BOULITEAU Bernard, MARTIN Dominique, MARCHAND Emmanuelle, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine,

Pouvoirs : de MILHAC Michel à PASCAL Alain, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de DUBRANA Didier à FIGUEIRA Muriel, de MARTIN Dominique à BLANCHARD Stéphane, de ROQUES Loréline à CARUHEL Maud, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine.

I.12
Transformation d'un emploi de menuisier au service Bâtiments

Pour donner suite au départ en retraite d'un agent, cette délibération vise à transformer à compter du 1er janvier 2025, l'emploi de menuisier occupé par ce dernier sur le grade d'agent de maîtrise principal vers le cadre d'emplois des adjoints techniques.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des effectifs,

Il est nécessaire de transformer, à compter du 1er janvier 2025, l'emploi de menuisier à temps complet au service Bâtiments occupé jusque-là par un agent au grade d'agent de maîtrise principal.

Cet emploi permanent à temps complet sera désormais ouvert à l'ensemble des grades relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux (catégorie C) ainsi que des adjoints techniques territoriaux (catégorie C) de la filière technique.

Envoyé en préfecture le 28/11/2024
Reçu en préfecture le 28/11/2024
Publié le
ID : 047-214701575-20241125-DELIB_2024_I_12-DE

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :

Décide de transformer l'emploi de menuisier à temps complet au service Bâtiments. Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux (catégorie C) ainsi que des adjoints techniques territoriaux (catégorie C) de la filière technique

Rappelle que la présente délibération modifie le tableau des emplois de la mairie de Marmande.

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal 2025 (chapitre 012).

Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Votants : 31 - *Abstention* : 00 - *Exprimés* : 31
Contre : 00 *Pour* : 31 - *Dossier adopté à l'unanimité*

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 25 novembre 2024

Le secrétaire de séance
Alain PASCAL

MAIRIE DE MARMANDE 47 Lot-et-Garonne

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

MAIRIE DE MARMANDE 47 Lot-et-Garonne

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 28/11/2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 28/11/2024.

Le Secrétaire de séance
Alain PASCAL

MAIRIE DE MARMANDE 47 Lot-et-Garonne

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

MAIRIE DE MARMANDE 47 Lot-et-Garonne